

Compte-Rendu

Conseil municipal du 17 novembre 2016

Avenants au marché de construction de l'école

Les avenants concernent l'adaptation des marchés en raison des travaux en plus ou en moins sur chacun des lots. Après avis favorable de la commission d'appel d'offre du 15/11/2016, le conseil municipal a validé les avenants concernant les lots n°1, 2, 3, 5, 6, 9, 11 et 13 du marché de la construction de l'école pour un coût supplémentaire de 46 696.45€ HT.

Acquisition d'une maison dans le bourg

Dans le cadre d'un projet immobilier qui a pour objectif la rénovation et création de logements à prix modérés pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux dans le bourg de la commune, le conseil municipal a décidé l'acquisition de la propriété immobilière, sise 7 rue du Rocher, moyennant 38 000 euros, frais de notaire inclus.

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017

Le Conseil municipal a autorisé jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adhésion à la société publique locale

Le conseil municipal a décidé de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL du Velay à hauteur de 4 840€, correspondant à l'acquisition de 22 nouvelles actions émises pour un montant global de 4840 €.

Constitution d'un groupement de commandes pour le projet d'aménagement de la Plaine de Rome

Le conseil municipal a décidé de participer au groupement de commandes pour les études et travaux d'aménagement de la Plaine de Rome et a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur pour la passation des marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'ensemble des membres du groupement.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire a présenté le rapport établi par le SAE sur la qualité de l'eau et le service assainissement. Le coût de l'eau potable au m3 est passé de 1.51€ en 2015 à 1.52€ en 2016. Le SAE dispose de ressources en eau en quantité suffisante et de bonne qualité. Le rapport préconise cependant les améliorations suivantes : poursuite du renouvellement des réseaux de distribution qui sont actuellement en fonte grise ou en PVC collé, amélioration du rendement du réseau par une gestion rigoureuse des comptages, de l'utilisation de l'eau, du suivi des branchements et des abonnés, finir le remplacement des branchements plomb, interconnexion des réseaux d'adduction et de distribution pour sécuriser l'alimentation en eau et compléter certains traitements pour pallier aux variations de turbidité.

En ce qui concerne le service d'assainissement collectif, le prix au m3 est passé de 1.48€ à 1.49€. Le SAE dispose d'un service d'exploitation ayant la capacité à répondre à la plupart des types d'interventions courantes en assainissement mais propose de progresser sur les points suivants : la réhabilitation des collecteurs visitables, l'élimination des aux claires parasites permanentes et la fiabilisation de l'auto surveillance des réseaux de collecte.

Le conseil municipal a approuvé ledit rapport.

Décision modificative n°02-budget communal

Le Conseil municipal a décidé au conseil du 18/10/2016 d'émettre un avis favorable sur la demande en remise gracieuse et/ou en constatation de la force majeure de Monsieur Sébastien FALCON, régisseur de la régie du Rocher St Michel portant sur le montant total du déficit suite à un vol, soit la somme de 262 euros et de prendre en charge sur le budget de la commune la totalité de cette somme, à savoir 262 euros. Une décision modificative a été prise à cet effet.

Prochain conseil : le 19 décembre 2016